



BBM & ASSOCIÉS

*Vous accompagner
durablement.*

Conseil | Expertise | Audit

LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES (AURA) DE HANDBALL

430 Rue Aristide Berges
38 330 MONTBONNOT SAINT MARTIN

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

GRENOBLE / SEYSSINET : 18, rue de la Tuilerie – 38170 Seyssinet-Pariset | GRENOBLE / MONTBONNOT : 85, rue Lavoisier – 38330 Montbonnot-Saint-Martin
ANNECY : 215, route de Montava – 74370 Argonay / BP 52 – 74371 Pringy Cedex | CHAMBERY : 35, rue de la Chavanne – 73490 La Ravoire

www.groupebbm.com | contact@groupebbm.com | Standard : +33 (0)4 76 48 48 49

SAS d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes BBM & ASSOCIÉS au capital de 2 206 333 €. RCS Grenoble 311 903 496
Inscrite au tableau de l'Ordre Rhône-Alpes. Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Dauphiné-Savoie



BBM & ASSOCIÉS

*Vous accompagner
durablement.*

Conseil | Expertise | Audit

LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES (AURA) DE HANDBALL

430 Rue Aristide Berges
38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

Aux membres de l'association LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES (AURA) DE HANDBALL,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Association CONTRACTANTE**Personne concernée****Nature et objet****Nature et objet****Modalités****Comité du Rhône**

Monsieur Serge LANDRY

Mise à disposition des locaux à titre gratuit
34, Rue du 35eme Régiment d'aviation 69 500 BRON

Mise à disposition de personnels par le comité à la ligue.

La charge au titre de l'exercice s'est élevée à 14 639 €.

Association CONTRACTANTE**Personne concernée****Nature et objet****Modalités****Nature et objet****Modalités****Comité du Puy de Dôme**

Monsieur Benoit CHARDAIRE

Sous location de locaux selon bail du 1^{er} septembre 2022
64 rue des Courtiaux 63000 CLERMONT-FERRANDLa sous-location est accordée à partir du 1er septembre
2022 moyennant un loyer annuel de 1 183 € révisable
annuellement.

Mise à disposition de personnels par le comité à la ligue.

La charge au titre de l'exercice s'est élevée à 14 587 €.

Association CONTRACTANTE**Personne concernée****Nature et objet****Modalités****Comité de la Haute-Loire**

Madame Aurélie VIALA

Mise à disposition de personnels par le comité à la ligue.

La charge au titre de l'exercice s'est élevée à 17 329 €.

Association CONTRACTANTEPersonne concernée**Nature et objet****Modalités****Comité de Drôme Ardèche**

Monsieur Arnaud DELATOUR

Mise à disposition de personnels par le comité à la ligue.

La charge au titre de l'exercice s'est élevée à 12 342 €.

Association CONTRACTANTEPersonne concernée**Nature et objet****Modalités****Comité de Haute Savoie**

Madame Nathalie COLLAS

Mise à disposition de personnels par le comité à la ligue.

La charge au titre de l'exercice s'est élevée à 6 134 €.

Association CONTRACTANTEPersonne concernée**Nature et objet****Modalités****Comité de la Loire**

Monsieur Jean-Pierre DEFOUR

Mise à disposition de personnels par le comité à la ligue.

La charge au titre de l'exercice s'est élevée à 9 861 €.

Association CONTRACTANTEPersonne concernée**Nature et objet****Modalités****Comité de Savoie**

Madame Paula BARATA

Mise à disposition de personnels par le comité à la ligue.

La charge au titre de l'exercice s'est élevée à 2 698 €.

Association CONTRACTANTEPersonne concernée**Nature et objet****Modalités****Comité de l'Isère**

Monsieur Patrice PERRIN

Mise à disposition de personnels par le comité à la ligue.

La charge au titre de l'exercice s'est élevée à 12 090 €.

Association CONTRACTANTE

Personne concernée

Nature et objet

Modalités

Comité de L'Ain

Monsieur Romain BRUNETTI

Mise à disposition de personnels par le comité à la ligue.

La charge au titre de l'exercice s'est élevée à 4 883 €.

Association CONTRACTANTE

Personne concernée

Nature et objet

Modalités

Comité du Cantal

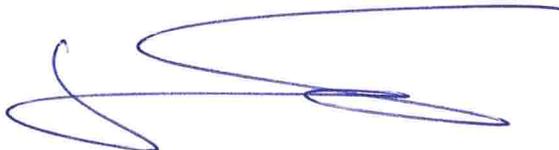
Monsieur Christian GIBELIN

Mise à disposition de personnels par le comité à la ligue.

La charge au titre de l'exercice s'est élevée à 3 747 €.

Montbonnot, le 30 mai 2025

SAS BBM & Associés



Jean-Philippe BRET
Commissaire aux Comptes